

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 26 octobre 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Salomé, s'est réuni dans le lieu de ses séances ordinaires, sous la présidence de Monsieur Pierre CANESSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance ; convocation affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Etaient présents :

Pierre CANESSE, Michel BRASSART, Angélique LAVOISY, Philippe DESMET, Véronique BOTTE, Jean-Michel HOORELBEKE, Karine RAVASSARD, Roger RYELANDT, Jean-Marc DROLEZ, Monique HENNEBELLE, Virginie GLOWACKI, Maryline PARQUET, Claude LESSCHAVE,

Absents avec procuration : Gaëtan PRENSIER, Lucie HERRERO-DROLEZ, Frédéric LALLEMANT, Nadia GOLINSKI,

ABSENT : Céline RAOUL

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Claude LESSCHAVE

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h30

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2016 est approuvé à l'unanimité

1. Compte rendu des délégations du maire - Communication des marchés

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les décisions prises par délégation :

HENRI Julien – avenue du Président Kennedy à Béthune 62401 cedex pour l'acquisition de vaisselle et matériel pour le restaurant scolaire pour un montant de 2738.76 € HT soit 3286.51 € TTC.

SAS ATZ CHAUFFE TOIT COUVERTURE, 33 rue Auguste Mariette à LENS 62300, pour les travaux de rénovation de l'école primaire Lot 2 Couverture, pour un montant de 50391.56 € HT.

SA VANMARCKE – 103 Route de Linselles à WAMBRECHIES 59118, pour les travaux de rénovation de l'école primaire Lot 1 Gros Œuvre, pour un montant de 78610.00 € HT.

Société RAUX, 67 rue Jules Ferry à Salomé 59496, pour les travaux d'assainissement école maternelle, pour un montant de 2370.00 € HT.

2. Convention assurance statutaire du personnel CDG 59/CNP

Monsieur le maire explique que dans le cadre de la mise en concurrence par le Centre de gestion (CDG 59) visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire, suivant mandat donné par délibération

du conseil municipal en date du 06 avril 2016, il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le contrat avec la CNP Assurances via le CDG59.

Il rappelle que ce contrat permet de couvrir les indemnités journalières des agents titulaires lors d'arrêt de travail ordinaire, de maternité, d'accident du travail, de maladie professionnelle, de longue maladie ou de longue durée.

Cette convention prend effet au 01.01.2017 et s'achève le 31 décembre 2020.

Le taux pour un contrat « tous risques » avec une franchise uniquement en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt, est de 10.35 %.

Monsieur le maire fait procéder au vote

Adoptée à l'unanimité.

3. Jardins Fleuris concours 2016 - prix

Monsieur le maire passe la parole à Marylin Parquet, Conseillère déléguée, qui présente à l'assemblée le tableau des lauréats au concours des maisons et jardins fleuris 2016. Elle précise par ailleurs que le nombre de participant est en hausse cette année de près de 35%.

Chaque Lauréat se verra attribuer un bon d'achat valable jusqu'au 30.09.2017.

Catégorie Visible de la rue

Classement	Nom	Prénom	Prix €
1	DUTOIT	MONIQUE	65
2	DOMINGO	ANNICK	63
3	DEPRYCK	SANDRINE	58
4	LEBURGUE	PIERRE	55
5	FIN	EVELYNE	52
6	DUBOIS	PATRICK	50
7	PASQUIER	JEAN FRANCOIS	48
8	BACROT	JEAN PIERRE	47
9	DUPONT	JOCELYNE	45
10	SURET	MARIE ANDREE	43
11	BOURGEOIS	GISELE	40
12	BLIEZ	BERNADETTE	38
13	LEBURGUE	DELPHINE	37
14	BACROT	DENIS	36
15	DUBRULLE	FLORENTINE	34
16	ROBLOT	FLORENCE	33
17	LEBURGUE	NORBERT	32
18	DELANNOY	FRANCK	31
19	VERMUSE	JEAN FRANCOIS	30
20	BAILLEUX	CORINNE	29
21	ORFAO	SYLVIE	28
22	EVERAER	NICOLE	27
23	DHENNIN	JOCELYNE	26
24	LEMAIRE	JEAN LUC	25
25	DELATTRE	LUCIE	24
26	LEROUX	FLORENCE	23

Catégorie non visible de la rue

Classement	Nom	Prénom	Prix €
1	MACRON	MARIE JOSEPH	65
2	BONNEL	VINCENT	60
3	BEHAGUE	ALBERT	55
4	MASQUELIN	BRUNO	50
5	VANHOUTTE	LAURETTE	45
6	LEBURGUE	THERESE	40
7	MARCHYLLIE	DOMINIQUE	35
8	DUCHATELET	MARINA	30
9	DUNAT	ANNE MARIE	25

Monsieur le maire fait procéder au vote

Adoptée à l'unanimité

4. Décision Modificative n° 02 – budget principal

Monsieur le maire propose à l'assemblée plusieurs décisions modificatives au budget principal – section investissement. Il passe la parole à Michel Brassart, 1er adjoint et adjoint aux Finances qui présente et explique ces différentes opérations.

Opérations d'ordre 041 – Investissement

Recettes

2031 – opération 247 : 7581.00 €

2033 – opération 247 : 440.16 €

2031 – opération 297 : 30430.80 €

2033 – opération 297 : 1367.71 €

Dépenses

2313 – opération 247 : 8021.16 €

2313 – opération 297 : 31798.51 €

Opération réelles – Investissement

Dépenses

2188 opération 308 cumulus école maternelle : 517.60 €

2051 opération 309 licence informatique école : 162.41 €

2111 opération 310 vente réciproque Hugo : 331.09 €

1316 opération 215 effacement réseaux Pasteur : 21847.36 €

2313 non affecté : - 1011.10 €

Recettes

1326 opération 215 effacement réseaux Pasteur : 21847.36 €

Monsieur le maire fait procéder au vote

Adoptée à l'unanimité

5. Tarifs Séjours neige 2017

Monsieur le maire indique que le séjour neige se déroulera du 18 février au 26 février 2017. Il sera ouvert aux CM2, puis aux CM1 s'il reste des places ainsi qu'aux 6èmes. Il précise que les enfants Saloméens scolarisés dans la commune sont prioritaires. Ceux fréquentant un établissement scolaire dans une autre commune pourront s'inscrire s'il reste des places. Angélique Lavoisy rappelle que ce séjour se déroulera à Arêches, village perché à 1080m d'altitude et situé entre les massifs du Mont Blanc et de la Vanoise à 20 kms environ d'Albertville. Au menu de ce très beau séjour : ski alpin avec cours encadrés par des moniteurs de l'ESF, initiation à la conduite des chiens de traîneaux, balade en raquettes...et bien d'autres activités.

Le tableau de participation proposé est le suivant :

- une réduction de 10 % étant offerte à partir de 2 enfants, 20 % pour 3

Comme l'année précédente, il est possible de régler en plusieurs fois (3 versements).

Le CCAS reste disponible pour les demandes d'aide.

La participation des familles sera calculée en fonction du QF CAF

Barèmes	Q.F	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
I	de 0 à 457	280.00 €	252,00 € X 2	227,00 € x 3
II	de 458 à 504	305.00 €	275,00 € x 2	248,00 € x3
III	de 505 à 552	350.00 €	315,00 € x 2	284,00 € x3
IV	de 553 à 610	390.00 €	351,00 € x 2	316,00 € x3
V	supérieur à 610	440.00 €	396,00 € x2	356,00 € x 2

Monsieur le maire fait procéder au vote

Adoptée à l'unanimité

6. Tarifs des manifestations culturelles et musicales

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider les tarifs des manifestations culturelles et musicales, applicable au 1^{er} janvier 2017 et pour une période d'un an de date à date, à hauteur de 5 euros sur réservation, 7 euros sur place et gratuité pour les moins de 12 ans. Il est également proposé un tarif spécial : étudiants 2€, demandeurs d'emploi 1€. Monsieur le maire profite de l'occasion pour préciser que Virginie Glowackie, Conseillère déléguée, a en charge la politique culturelle avec notamment le dossier des Belles Sorties dont le prochain spectacle se déroulera le 17 novembre à 20h, salle Nowacki avec le théâtre du Prato. A l'affiche : « La rentrée littéraire de Gilles Defacque et autres parlures ». Une comédie ou se mêlent littérature burlesque, voire loufoque et comique. L'entrée est gratuite.

7. Convention de mise en fourrière

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de conventionner avec la société JMD Maillard, située à Haubourdin, en vue de la mise en fourrière des véhicules. Il s'agit de tous les véhicules à moteur, abandonnés ou gênants sans distinction de nature ou de tonnage et dont le stationnement

serait en infraction avec les textes du Code de la route, notamment ses articles L325-1 à L325-15. Il en est de même pour les véhicules à moteur réduits à l'état de carcasse non identifiable.

Les tarifs sont les suivants :

Enlèvement fourrière : 116.81€ TTC, déplacement sans enlèvement : 15.20€ TTC, gardiennage arrêté à 25jours : 6.19€ TTC par jour, frais expertise : 30€ TTC.

Monsieur le maire fait procéder au vote

Adoptée à l'unanimité

8. Consultation - Affiliation volontaire du SM du Sage de l'Escaut au CDG59

Monsieur le maire indique que le Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Nord. Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et décret n° 84-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au Cdg59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1 er janvier 2017. Il est demandé à l'assemblée de valider la demande d'affiliation du SM du Sage de l'Escaut au CDG59.

Monsieur le maire fait procéder au vote

Adoptée à l'unanimité

9. Consultation-Désaffiliation du Service d'incendie et de Secours du Nord au CDG 59

Le Président du Service départemental d'Incendie et de secours du Nord (SDIS) affilié volontaire au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Nord, sollicite son retrait. Monsieur le maire souligne que conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et décret n° 84-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande du SDIS, soit :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant les trois quarts des fonctionnaires concernés
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Il est demandé à l'assemblée de valider la demande de désaffiliation du Service départemental d'Incendie et de secours du Nord (SDIS) au CDG59.

Monsieur le maire fait procéder au vote

Adoptée à l'unanimité

10. Recensement population 2017 – Coordinateur Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. La préparation de cette enquête démarre dès maintenant par la nomination d'un coordonnateur municipal. Pour réaliser ce recensement, il est nécessaire de créer 6 emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps plein. Les agents et le coordonnateur sont nommés par arrêté du maire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante, de rémunérer les agents recenseurs à raison de :

- 1.01€ brut par feuille de logement
- 1.55€ brut par bulletin individuel

Il est à noter qu'à ce titre, la commune percevra de l'INSEE une dotation forfaitaire de 5762€.

Monsieur le maire fait procéder au vote

Adoptée à l'unanimité

11. Convention de mise à disposition du bâtiment dit « Maison du Garde »

Monsieur le maire explique que le bâtiment communal, sise 7 rue Pasteur dit « Maison du garde » libre d'occupant, pourrait accueillir le Centre communal d'action sociale à l'étroit dans le bureau partagé situé en mairie. Ce bâtiment vétuste nécessite toutefois une réhabilitation avec mise aux normes accessibilité PMR. Dans le cadre d'une mise à disposition gracieuse du bâtiment, le Centre communal s'engage à réaliser les travaux. Pour ce faire, Monsieur le maire propose la mise en œuvre d'une convention d'usage entre la mairie et le CCAS.

Monsieur le maire fait procéder au vote

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance.

Le maire,

Pierre Canesse